



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Tél. : +1 (514) 954-6090

Réf. : LM 3/21.1 IND/12/4

le 12 janvier 2012

Objet : Sous-comité spécial du Comité juridique
(Montréal, 22 – 25 mai 2012)

Suite à donner : Prière d'indiquer si vous comptez
participer, d'ici le 22 février 2012

Madame, Monsieur,

À la cinquième séance de sa 194^e session, le Conseil a décidé d'instituer un sous-comité du Comité juridique. Cette décision donnait suite à la recommandation du Groupe d'étude du Secrétariat sur les passagers indisciplinés préconisant d'établir ce comité pour étudier la possibilité de moderniser la *Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs* (Tokyo, 1963), particulièrement en ce qui concerne la question des passagers indisciplinés.


Suite à cette décision, et conformément aux Règles 12, alinéa b), et 19, alinéa b), du Règlement intérieur du Comité juridique, le Président par intérim du Comité juridique a établi un sous-comité spécial composé de 25 États dont le vôtre.

Ce sous-comité se réunira à Montréal au siège de l'OACI du 22 au 25 mai 2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer, avant le 22 février 2012, si votre État pourrait se faire représenter aux travaux de ce sous-comité spécial et, dans l'affirmative, les noms de vos délégués, ainsi que leur adresse électronique.

Le Secrétariat a l'intention d'afficher la documentation du sous-comité spécial sur le site web public de l'OACI (www.icao.int, rubrique Réunions et événements) ; si votre État y voit une quelconque objection, veuillez m'en informer d'ici le 31 janvier 2012.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

for 

Raymond Benjamin
Secrétaire général

11-3903 — SLIND_2012_004_FULL_FR_EDENPROD_#384099_v1.DOC